

Baulmes - Vuitebœuf
Rances - Champvent
Essert-s.-Champvent
Valeyres-s.-Rances
Villars-s.-Champvent
Vugelles-La Mothe
Sergey - L'Abergement
Method - Suscévaz
Lignerolle - Les Clées - Orges

BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

Paraît chaque mercredi

Rédaction et publicité :

Greffe municipal, 1446 Baulmes

Tél. 024 459 15 66

Fax 024 459 19 64

Courriel: info@baulmes.ch

Du lundi au jeudi: 09h00 - 11h00

Mercredi après-midi: 14h00 - 18h00

Abonnements: Fr. 20.- par an

Publicité: À la case (Fr. 15.-)

Les demandes d'abonnements sont reçues par les Greffes municipaux des communes de Baulmes, Vuitebœuf, Rances, Champvent, Essert-sous-Champvent, Valeyres-sous-Rances, Villars-sous-Champvent, Vugelles-La Mothe, Sergey, L'Abergement, Method, Suscévaz, Lignerolle, Les Clées, Orges.

CÉLÉBRATIONS

Dimanche 21 janvier 2024

Baulmes	10 h 00	Culte. Unité des chrétiens.
Sergey, grande salle	10 h 00	Buffet du monde. A. Ledoux.
Tuileries-de-Grandson	10 h 00	Culte. Cène. T. Keller.
Fiez	10 h 00	Culte. Cène. T. Gasteiner.
Method	10 h 00	Culte. A.-C. Rapin.

COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE - ÉGLISE CATHOLIQUE DE BAULMES

Célébration œcuménique

le dimanche 21 janvier 2024 à 10h00 au Temple de Baulmes

PAS DE MESSE à LA CHAPELLE CATHOLIQUE

1^{er} et 3^e dimanche du mois - Messe à 8 h 30 à Baulmes



BAULMES

www.baulmes.ch

Conseillers communaux Election du 3 mars 2024

La Préfecture du district du Jura-Nord vaudois
vu :

- la loi du 05.10.2021 sur les droits politiques (LEDP) et son règlement d'application (RLEDP),
- la demande du Conseil communal de Baulmes;
- l'autorisation du Bureau électoral cantonal du 19 décembre 2024,

Les membres du corps électoral de la **Commune de Baulmes** sont convoqués le **dimanche 3 mars 2024** pour élire 7 conseillers(ères) communaux(ales) et 12 suppléants(es)- en même temps que la votation fédérale.

En cas de second tour, celui-ci aura lieu le **dimanche 24 mars 2024**.

Conditions générales

Cette élection aura lieu selon le système majoritaire à deux tours (majorité absolue au premier tour et relative en cas de second tour) ; une élection tacite est possible dès le 1^{er} tour. En cas d'élection tacite, la tenue du scrutin populaire est annulée. Si l'élection a lieu de façon tacite, un tirage au sort réalisé par le président du bureau, en présence des membres de celui-ci, permet de fixer l'ordre de désignation des membres et des suppléants au sein du Conseil.

L'ordre d'inscription des candidats sur la liste électorale est ici sans pertinence.

Les personnes candidates qui ont recueilli la majorité absolue des suffrages lors du premier tour d'élection sont élues en qualité de membre du Conseil ou de personne suppléante en fonction du nombre de suffrages nominatifs obtenus. Lors du second tour, les personnes candidates sont élues en qualité de membre du Conseil ou de personne suppléante en fonction du nombre de postes à repourvoir et des suffrages nominatifs obtenus.

Corps électoral

Font partie du corps électoral communal (à l'exclusion des personnes faisant l'objet d'une curatelle de portée générale ou qui sont représentées par un mandataire pour cause d'incapacité en raison d'une incapacité durable de discernement) :

- les Suisses, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans révolus et qui ont leur domicile politique dans la Commune ;
- les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de dix-huit ans révolus, domiciliées dans la Commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et sont domiciliées dans le Canton de Vaud depuis trois ans au moins.

Seront automatiquement incluses dans le registre du corps électoral les personnes qui remplissent les conditions ci-dessus ou qui les rempliront d'ici au jour du scrutin.

Le registre du corps électoral peut être consulté au greffe municipal durant les heures normales d'ouverture des bureaux à des fins de vérification de l'exactitude des données inscrites.

Dépôt des listes

Le dernier délai pour le dépôt des listes est fixé

- **au lundi 22 janvier 2024 à 12 heures précises au greffe municipal pour le premier tour ;**

- **au mardi 5 mars 2024 à 12 heures précises au greffe municipal en cas de second tour.**

Toute liste de candidature doit:

- être signée par 3 membres du corps électoral domiciliés dans la Commune avec l'indication de leur(s) nom(s), prénom(s), année de naissance, lieu(x) d'origine et domicile ;
- mentionner une personne mandataire et une personne suppléante; à défaut, la personne dont le nom figure en tête des signataires est considérée comme personne mandataire et la suivante comme personne suppléante ;
- être accompagnée d'une déclaration d'acceptation signée par chaque personne candidate; sa signature peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration ,
- porter une dénomination distincte et indiquer les nom(s), prénom(s), année de naissance, lieu(x) d'origine, profession et domicile de toutes les personnes candidates.

Le greffe municipal prend note des date et heure du dépôt des listes et s'assure de leur conformité.

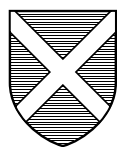
En complément à la procédure légale et pour des besoins d'organisation, il est immédiatement fait mention à la Préfecture ainsi qu'au Bureau électoral cantonal (021 316 44 00 - droits-politiques@vd.ch) si l'élection est tacite ou s'il y aura un scrutin aux urnes.

Impression des listes

La prestation en ligne *Commander* un cahier de bulletins est disponible gratuitement sur le portail sécurisé et permet de créer un bulletin unique conforme aux exigences légales. Des tutoriels sur la manière d'accéder à la prestation ainsi que sur son utilisation sont disponibles dans l'application Votelec sur la page « Informations utiles », sous la rubrique « Organiser une élection communale complémentaire ».

La Municipalité est responsable de la fourniture et de l'impression du matériel électoral communal.

La Commune livrera son matériel électoral à la Direction des achats et de la logistique (DAL) au plus tard le **jeudi 25 janvier 2024 à 16h00** pour le 1^{er} tour et le **jeudi 7 mars 2024 à 16h00** pour le 2^e tour (personne de contact à la DAL : M. Juan Benitez - 021 316 41 35 - juan.benitez@vd.ch).



BAULMES

www.baulmes.ch

Transfert du fichier des membres du corps électoral - Matériel de réserve

Via l'application VOTELEC (Préparation), la Commune:

- **transmet la liste des membres du corps électoral (suisses et étrangers)** au Canton ; ce fichier qui est le même pour tous les scrutins doit être validé le **jeudi 18 janvier 2024 à 17 heures** au plus tard pour le 1^{er} tour et le **mardi 5 mars 2024 à 17 heures** pour le 2^e tour ;
- **commande l'ensemble du matériel de réserve** utile au greffe et au bureau électoral (pour les 2 tours de l'élection) **dans les mêmes délais**.

Expédition du matériel

Le Canton se chargera de la mise sous pli du matériel et de la distribution aux membres du corps électoral et facturera ses prestations à la Commune aux conditions du RLEDP.

Les membres du corps électoral doivent recevoir le matériel électoral communal avec le matériel fédéral :

- pour le premier tour, entre le **5 et le 9 février 2024**,
- en cas de second tour, au plus tard le **19 mars 2024**.

Exécution

La Municipalité pourvoit pour le surplus à l'organisation des scrutins conformément à la LEDP et au RLEDP.

Elle fera afficher le présent ordre de convocation au pilier public au plus tard le **lundi 15 janvier 2024** et en remettra une copie au Président du bureau.

L'ouverture des enveloppes de vote et le dépouillement sont autorisés à partir du dimanche de scrutin.

Le dimanche 3 mars 2024, la priorité devra être donnée au dépouillement du scrutin fédéral.

Sur demande au Bureau électoral cantonal, les résultats de l'élection complémentaire peuvent être saisis dans l'application Votelec.

Calcul de la majorité absolue

Lors d'une élection au système majoritaire à deux tours, les bulletins blancs doivent être considérés comme des bulletins valables et pris en compte pour le calcul de la majorité absolue. Cette dernière s'obtient en divisant le nombre de bulletins valables par 2 et en ajoutant 1 au résultat si le nombre de bulletins valables est pair ou 0.5 si ce nombre est impair.

Exemple pair : nombre de bulletins valables = **398** - majorité absolue = $398 : 2 = 199 - 199 + 1 = 200$ (dans ce cas, un candidat qui obtient 200 suffrages et plus est élu).

Exemple impair : nombre de bulletins valables = **407** - majorité absolue = $407 : 2 = 203.5 - 203.5 + 0.5 = 204$ (dans ce cas, un candidat qui obtient 204 suffrages et plus est élu).

Voies de recours

Toute contestation relative à la préparation, au déroulement ou au résultat de cette élection doit être adressée au préfet dans les trois jours

- dès la date à laquelle le motif de contestation a été découvert ou aurait pu l'être en prêtant l'attention commandée par les circonstances ;
- dès la publication du résultat du scrutin visé ou la notification de l'acte mis en cause dans les autres cas.

Le préfet: Stives Morand

Chiens errants

Après avoir constaté des chiens seuls sur la voie publique à divers endroits du village, la Municipalité tient à rappeler les articles 28 et 30 du règlement communal de police, soit:

- Article 28: «Il est interdit de laisser divaguer les animaux qui compromettraient la sécurité publique»
- Article 30: «Sur la voie publique, comme dans un lieu accessible au public, toute personne accompagnée d'un chien doit le tenir en laisse»

La Municipalité

Demande de permis de construire (P)

CAMAC N°: 229226

Compétence: (ME) Municipale État

Commune: Baulmes

Lieu-dit et/ou adresse: Champ Traversin, rue des Sports 4

Coordonnées (E/N): 2530240/1182195

Parcelle N°: 555

Propriétaire: Commune de Baulmes, rue de l'Hôtel-de-Ville 9, 1446 Baulmes, tél. 024 459 15 66, info@baulmes.ch

Auteur des plans: Fridelance Mike, ingénieur, reg. mandataire N°: 189 552, AXIANS Suisse SA, co/Sunrise Gmbh, En Budron H10, 1052 Mont-sur-Lausanne, tél. 079 966 05 98, permitting.sunrise@axians.com

Nature des travaux principale: Transformations
Description de l'ouvrage: Modification d'une installation de communication mobile pour le compte de Sunrise Gmbh / VD552-I

Particularités:

Travaux situés hors zone à bâtir: Non

Nécessité de mise à jour du Registre foncier (mensuration officielle): Non

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 17.01.2024 au 15.02.2024.

La Municipalité



VUITEBŒUF

www.vuitebœuf.ch

Avis à la population

Une petite erreur s'étant glissée dans notre calendrier 2024.

Nous confirmons les horaires de la déchetterie qui restent inchangés:

Mardi 12h30 - 13h30

Jeu 18h00 - 19h00

Samedi 10h00 - 11h00

Avec nos meilleurs vœux pour 2024, et nos meilleures salutations.

La Municipalité

Mise à l'enquête complémentaire (C)

Commune: Vuitebœuf

Compétence: (ME) Municipale État

CAMAC N°: 227934

Parcelle N°: 334

ECA N°: 152, 180

Coordonnées (E/N): 2533080/1183785

Nature des travaux: Rénovation totale. Rehaussement + rénovation du bâtiment ECA N° 152, rénovation du bâtiment ECA N° 180.

Situation: La Sèce

Propriétaire, promettant, DDP: Campos Garcia Vanessa

Auteur des plans: Pedro Barreto, Esteban Martinez, Martinez Architecture & Construction

Demande de dérogation: Limite des constructions selon art.36 de la loi sur les routes

Particularités:

L'avis d'enquête ci-dessus se réfère à un ancien dossier :

FAO N°: P-279-96-1-2021-ME

CAMAC N°: 207978

Enquête publique ouverte du 13.01.2024 au 11.02.2024.

La Municipalité



RANCES

Administration communale

Le breau sera exceptionnellement **fermé** le:
mardi 23 janvier 2024

Merci de votre compréhension.

La secrétaire



VALEYRES SOUS RANCES

Manifestation janvier 2024

Société de Tir le Goupil
Souper de soutien

Vendredi 27 janvier 2024

Grande Salle de Valeyres-sous-Rances

Apéro offert dès 19h00 - Repas 20h30

Inscriptions jusqu'au 20.01.2024 au **079 220 04 89**



ORGES

Élection complémentaire du 3 mars 2024

La Préfecture du district du Jura-Nord vaudois vu :

- la loi du 05.10.2021 sur les droits politiques (LEDP) et son règlement d'application (RLEDP),
- la démission de **Monsieur Olivier Schülé**, Municipal,
- l'autorisation du Bureau électoral cantonal du 18 décembre 2023,

Les membres du corps électoral de la **Commune d'Orges** sont convoqués le **dimanche 3 mars 2024** pour élire un.e conseiller.e municipale - en même temps que la votation fédérale.

En cas de second tour, celui-ci aura lieu le **dimanche 24 mars 2024**.



ORGES

Conditions générales

Cette élection aura lieu selon le système majoritaire à deux tours (majorité absolue au premier tour et relative en cas de second tour) ; une élection tacite est possible dès le 1^{er} tour. En cas d'élection tacite, la tenue du scrutin populaire est annulée.

Corps électoral

Font partie du corps électoral communal (à l'exclusion des personnes faisant l'objet d'une curatelle de portée générale ou qui sont représentées par un mandataire pour cause d'incapacité en raison d'une incapacité durable de discernement) :

- les Suisses, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans révolus et qui ont leur domicile politique dans la Commune ;
- les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de dix-huit ans révolus, domiciliées dans la Commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et sont domiciliées dans le Canton de Vaud depuis trois ans au moins.

Seront automatiquement incluses dans le registre du corps électoral les personnes qui remplissent les conditions ci-dessus ou qui les rempliront d'ici au jour du scrutin.

Le registre du corps électoral peut être consulté au greffe municipal durant les heures normales d'ouverture des bureaux à des fins de vérification de l'exactitude des données inscrites.

Dépôt des listes

Le dernier délai pour le dépôt des listes est fixé

- **au lundi 22 janvier 2024 à 12 heures précises au greffe municipal pour le premier tour ;**
- **au mardi 5 mars 2024 à 12 heures précises au greffe municipal en cas de second tour.**

Toute liste de candidature doit :

- être signée par 3 membres du corps électoral domiciliés dans la Commune avec l'indication de leur(s) nom(s), prénom(s), année de naissance, lieu(x) d'origine et domicile ;
- mentionner une personne mandataire et une personne suppléante ; à défaut, la personne dont le nom figure en tête des signataires est considérée comme personne mandataire et la suivante comme personne suppléante ;
- être accompagnée d'une déclaration d'acceptation signée par chaque personne candidate ; sa signature peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration ;
- porter une dénomination distincte et indiquer les nom(s), prénom(s), année de naissance, lieu(x) d'origine, profession et domicile de toutes les personnes candidates.

Le greffe municipal prend note des date et heure du dépôt des listes et s'assure de leur conformité.

En complément à la procédure légale et pour des besoins d'organisation, il est immédiatement fait mention à la Préfecture ainsi qu'au Bureau électoral cantonal (021 316 44 00 - droits-politiques@vd.ch) si l'élection est tacite ou s'il y aura un scrutin aux urnes.

Impression des listes

La prestation en ligne *Commander* un cahier de bulletins est disponible gratuitement sur le portail sécurisé et permet de créer un bulletin unique conforme aux exigences légales. Des tutoriels sur la manière d'accéder à la prestation ainsi que sur son utilisation sont disponibles dans l'application Votelec sur la page « In-

formations utiles », sous la rubrique « Organiser une élection communale complémentaire ».

La Municipalité est responsable de la fourniture et de l'impression du matériel électoral communal.

La Commune livrera son matériel électoral à la Direction des achats et de la logistique (DAL) au plus tard le **jeudi 25 janvier 2024 à 16h00** pour le 1^{er} tour et le **jeudi 7 mars 2024 à 16h00** pour le 2^e tour (personne de contact à la DAL : M. Juan Benitez - 021 316 41 35 - juan.benitez@vd.ch).

Transfert du fichier des membres du corps électoral - Matériel de réserve

Via l'application VOTELEC (**Préparation**), le greffe municipal :

- **transmet la liste des membres du corps électoral (suisses et étrangers)** au Canton ; ce fichier qui est le même pour tous les scrutins doit être validé le **jeudi 18 janvier 2024 à 17 heures** au plus tard pour le 1^{er} tour et le **mardi 5 mars 2024 à 17 heures** pour le 2^e tour ;
- **commande l'ensemble du matériel de réserve utile au greffe et au bureau électoral** (pour les 2 tours de l'élection) **dans les mêmes délais.**

Le Canton paramètre le scrutin dans VOTELEC, de sorte que le matériel électoral communal n'est composé que de deux annexes par défaut, à savoir le bulletin unique et le flyer explicatif «Le Canton de Vaud passe au bulletin unique». La Commune est priée d'aviser le Bureau électoral cantonal si une annexe supplémentaire (brochure explicative, feuillet, etc.) est ajoutée à son matériel électoral. Pour des raisons de contrôle automatisé de la mise sous pli, **cette information doit être communiquée au moment du transfert du fichier des membres du corps électoral au plus tard.**

Expédition du matériel

Le Canton se chargera de la mise sous pli du matériel et de la distribution aux membres du corps électoral et facturera ses prestations à la Commune aux conditions du RLEDP.

Les membres du corps électoral doivent recevoir le matériel électoral communal avec le matériel fédéral :

- pour le premier tour, entre le **5 et le 9 février 2024**,
- en cas de second tour, au plus tard le **19 mars 2024**.

Exécution du matériel

La Municipalité pourvoit pour le surplus à l'organisation des scrutins conformément à la LEDP et au RLEDP.

Elle fera afficher le présent ordre de convocation au pilier public au plus tard le **lundi 15 janvier 2024** et en remettra une copie au Président du bureau.

L'ouverture des enveloppes de vote et le dépouillement sont autorisés à partir du dimanche de scrutin.

Le dimanche 3 mars 2024, la priorité devra être donnée au dépouillement du scrutin fédéral.

Sur demande au Bureau électoral cantonal, les résultats de l'élection complémentaire peuvent être saisis dans l'application Votelec. Dans ce cas, l'administration communale doit saisir les listes et les candidats au préalable.

En cas d'utilisation du logiciel SuisseVote, un fichier de configuration doit être utilisé. Il est disponible dans l'application Votelec sous Préparation, Actions échéances et Export pour SuisseVote.

Calcul de la majorité absolue

Lors d'une élection au système majoritaire à deux tours, les bulletins blancs doivent être considérés comme des bulletins valables et pris en compte pour le calcul de la majorité absolue. Cette dernière s'obtient en divisant le nombre de bulletins valables par 2 et en ajoutant 1 au résultat si le nombre de bulletins valables est pair ou 0.5 si ce nombre est impair.

Exemple pair : nombre de bulletins valables = 398 - majorité absolue = 398 : 2 = 199 → 199 + 1 = 200 (dans ce cas, un candidat qui obtient 200 suffrages et plus est élu).

Exemple impair : nombre de bulletins valables = 407 - majorité absolue = 407 : 2 = 203.5 → 203.5 + 0.5 = 204 (dans ce cas, un candidat qui obtient 204 suffrages et plus est élu).

Voies de recours

Toute contestation relative à la préparation, au déroulement ou au résultat de cette élection doit être adressée au préfet dans les trois jours

- dès la date à laquelle le motif de contestation a été découvert ou aurait pu l'être en prêtant l'attention commandée par les circonstances ;
- dès la publication du résultat du scrutin visé ou la notification de l'acte mis en cause dans les autres cas.

Le préfet: Fabrice De Icco



Auberge de
Champvent

**Mercredi 24 janvier 2024
à l'Auberge de Champvent**

Soirée Moules à gogo

Soirée à Fr. 29.- par personne et sous réservation

Téléphone: 024 420 12 63

Email: info@aubergedechampvent.ch

SANI-BOIS Sàrl
Maîtrise fédérale

Lutte contre les nuisibles
 Guêpes - fourmis - cirons
 Fouines - rongeurs
 Champignons - mûres

Assainissement de bâtiments
 Yverdon 076 228 42 92 - www.sani-bois.ch


À LOUER**Local commercial
avec vitrine**Surface 36 m²Rue de l'Hôtel-de-Ville 4
1446 Baulmes**Tél. 024 459 10 42**

HOURIET
 sanitaire 
 & chauffage

☎ 021 887 75 75 🌐 WWW.HOURIET-SANITAIRE.CH

SUCCESSION ETIENNE GAILLARD - LIGNEROLLE

**Soirées partage &
jeux de société**

9 février

1 mars

5 avril

10 mai

7 juin

Hôtel de Ville Baulmes
19h30-22h

Contact : impact.baulmes@gmail.com

IMPACT
BAULMES**AMIS DE LA TOUR****Assemblée annuelle****Lundi 22 janvier 2024 à 20h00**
Hôtel de Ville de Baulmes*N'hésitez pas à nous rejoindre***Salle de la Marive
Yverdon-les-Bains****Samedi 27 janvier 2024 à 20h00**
Ouverture des portes à 18h30**SUPER LOTO****30 séries à CHF 10.- la carte / Jackpot à CHF 10.-**
La planche de 6 cartes à CHF 50.-
Payement par Twint accepté

Quine : CHF 60.- / Double : CHF 100.- / Carton : CHF 140.-

Super Royale avec 4 x CHF 300.-

La carte : CHF 5.- / 3 cartes : CHF 10.-

Plus de CHF 10'000.- de lots, tout en espèces
Vente de sandwiches et pâtisseries durant le loto**Organisation : AURORE, Société Accordéonistes**



Rte d'Yverdon 3 | Tél. 024 459 25 75
1445 Vuiteboeuf | Mail: laurent.bader@badermetaux.ch

**Spécialiste en gestion
de déchets ferreux et non ferreux**

**Rachat de tout métaux
(ferraille, cuivre, laiton, alu,
inox, plomb, zinc)**

Prix sur demande.



OGENS - YVERDON-LES-BAINS - BAULMES

Les sols... notre passion

Parquets bois véritable
Stratifié - Ponçage
Moquettes - Sols vinyl - PVC - Lino
Stores - Literie

Vente à l'emporter ou pose par nos soins

Depuis 30 ans **www.solcreations.ch**
à votre service **021 887 74 30**
024 426 07 26

SOIREE GUGGEN

Samedi 20 janvier

Grande salle de Baulmes



6 GUGGENMUSIK INVITÉES :

Note Trampi (BE)

Les Gouilles Agasses (FR)

Krepiuls (VD)

La Décapsuleuse (FR)

La Pacotière (FR)

La Bott'Sache (VS)

Ouverture des portes: 18h00 / Début des concerts: 19h00

Entrée : 10 frs (interdit aux moins de 16 ans non accompagnés)

Petite restauration sur place / Animation : DJ Bruno C.

www.niougues.ch

BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

Rédaction et régie des annonces:

Grefe municipal de Baulmes

Tél. 024 459 15 66

Fax 024 459 19 64

Courriel: info@baulmes.ch

Transforme ta passion en profession:

Deviens Planificateur.trice Financier.ère à Yverdon-les-Bains (Explorit)

Es-tu prêt.e à prendre les rênes de ta carrière et à avoir un impact réel ?

Swiss Life Select s'agrandit et nous recherchons une personne proactive pour rejoindre notre nouveau bureau à Yverdon-les-Bains.

En tant que Coach Financier, tu ne te contenteras pas de gérer des finances ; tu donneras aux particuliers et aux entreprises les moyens de prospérer. Nous nous engageons dans ta croissance, en offrant une formation complète menant à un diplôme fédéral et des voies claires vers des rôles de leadership et de management.

Nous ne cherchons pas juste un CV; nous cherchons qui tu es:

- Ta personnalité unique est plus éclatante que n'importe quel CV.
- Tu détiens un certificat de formation professionnelle (CFC) ou plus.
- Tu es citoyen.ne suisse ou titulaire d'un permis B/C valide.
- Tu as entre 21 ans et 55 ans ?
- Les relations clients, la vente et la croissance des affaires allument ta passion.
- Esprit entrepreneurial, indépendance et ambition sont tes marques de fabrique.
- Ta réputation est impeccable, ta fiabilité incontestable et tes normes éthiques élevées.
- Un casier judiciaire vierge est essentiel, tout comme l'absence de poursuites ou saisies.

Qu'est-ce que cela t'apporte ?

- Un lieu de travail chaleureux et orienté vers l'esprit d'équipe grâce à l'entraide.
- Une formation approfondie et continue pour obtenir ton diplôme fédéral en planification financière.
- Un coaching sur mesure et un soutien pour t'aider à atteindre tes objectifs de carrière.
- Un plan de carrière défini et accessible.
- Un équilibre entre vie professionnelle et vie privée avec la flexibilité dont tu as besoin pour réussir.
- Une rémunération basée sur la performance qui récompense ton travail acharné.
- Des opportunités d'avancement de carrière dans la gestion d'équipe et une formation continue en leadership.
- Un engagement envers l'égalité salariale pour tous les genres.

Saisis cette chance de façonner ton avenir et rejoins-nous dans cette aventure passionnante!

Postule sans tarder et envoie ton dossier à jacques.balmat@swisslife-select.ch ou par courrier à l'adresse suivante :

Swisslife Select SA - Y Parc - À l'att. de Jacques Balmat - Avenue des Découvertes 1 - 1400 Yverdon-les-Bains

L'Alliance Baulmes-Champvent s'envole en 2024 !

Direction: Jean-Sébastien Cottens

Avec la participation des Cadets de l'école de musique

*Vendredi 2 février
concert 20h15*

*Dimanche 4 février
dîner-concert 10h30*



A la salle des fêtes de Baulmes



Entrée libre

Repas: Fr. 50.-, enfants dès 5ans Fr. 2.-/année d'âge jusqu'à 12 ans

Inscriptions auprès de Jacky Schläfli au 079 683 93 83

ou caroline602@bluewin.ch



alliance-baulmes-champvent.ch